



Le 30 janvier 2023

Monsieur Éric Girard

Ministère des Finances

390, boulevard Charest Est, 8^e étage
Québec (Québec) G1K 3H4

Objet : Consultations prébudgétaires

Monsieur le Ministre,

Chaque année, les décisions d'aménagement prises par les 134 000 propriétaires forestiers du Québec contribuent à dynamiser l'économie de nombreuses régions puisque le bois qu'ils récoltent génère des retombées importantes lors de leur transformation.

En 2021, les 6,7 Mm³ de bois récoltés par les producteurs forestiers en forêt privée ont permis de sécuriser 21 % des approvisionnements en bois rond de l'industrie forestière québécoise. Selon nos évaluations, les activités sylvicoles et la transformation du bois des forêts privées ont créé un peu plus de 24 300 emplois au Québec et généré un chiffre d'affaires de 4,7 G\$. Fort de ce succès, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts s'est doté d'une Stratégie nationale de production de bois qui vise à faire passer la récolte en forêt privée à 7,8 Mm³ de bois par an d'ici 2025.

Il est de connaissance commune que l'État doit soutenir les activités d'aménagement forestier en raison de faibles perspectives de rentabilité pour les producteurs forestiers, mais des retombées économiques et fiscales intéressantes qui en découlent. C'est sous cette optique que nous vous formulons une série de propositions visant à maximiser le potentiel des forêts privées en mobilisant davantage de propriétaires pour devenir producteurs forestiers, en intensifiant les activités d'aménagement afin d'y accroître la récolte du bois et en protégeant le capital forestier.

À l'image des attentes de la société, les propriétaires souhaitent aménager leurs boisés tout en préservant les éléments sensibles de l'environnement et de la biodiversité. Notre solution à cet enjeu réside dans la bonification des plans d'aménagement forestier. Ces plans, réalisés sous la supervision d'un conseiller forestier, permettent d'encadrer le déroulement des activités qui permettront aux producteurs de maximiser la mise en valeur de leurs boisés. Ils constituent aussi un élément requis pour bénéficier des mesures de soutien et programmes offerts par le gouvernement. Dans la foulée d'un projet pilote auquel les ministères de vos collègues à l'Environnement et aux Forêts ont participé, nous suggérons un **financement de 5 M\$ sur un horizon de 5 ans afin de financer l'intégration de nouvelles connaissances environnementales aux plans d'aménagement forestier**. Ce financement additionnel permettrait de développer la culture sylvicole chez plusieurs propriétaires puisque les individus détenant un plan d'aménagement forestier pratiquent une gestion plus active de leurs boisés. La bonification des plans d'aménagement forestier permettrait de répondre aux nouvelles exigences sociétales sur la conservation des milieux humides et hydriques, la préservation des habitats des espèces à statut précaire

...2

et la protection des milieux sensibles. Cela permettrait aussi au gouvernement d'atteindre ses objectifs dans le cadre du Plan Nature de 650 M\$ pour faire face au déclin de la biodiversité.

Actuellement, les budgets dédiés par le gouvernement du Québec à la mise en valeur des forêts privées peinent à combler les besoins exprimés par les producteurs. Des **budgets d'aménagement supplémentaires** s'avèrent essentiels afin d'inciter davantage de propriétaires forestiers à mettre en valeur leurs boisés afin d'y récolter des volumes de bois supplémentaires en accord avec les objectifs de mobilisation du bois à long terme en forêt privée. Ces fonds supplémentaires permettraient aussi de remettre en production les forêts affectées par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette ou bien d'accroître la résilience des écosystèmes forestiers face aux changements climatiques. Un engagement pour une période de 5 ans permettrait d'assurer la prévisibilité nécessaire afin de maintenir l'engagement des producteurs et garantir les investissements sylvicoles à long terme.

Considérant le contexte inflationniste, il est de notre avis que le gouvernement doit **prévoir un mécanisme d'indexation des budgets dédiés à la mise en valeur des forêts privées**, à défaut de quoi, les superficies aménagées diminueront année après année, repoussant ainsi l'atteinte des objectifs qu'il s'est lui-même fixés. Ces actions visant à améliorer les enveloppes budgétaires dédiées à l'aménagement des forêts privées favoriseront un accroissement de la récolte dans le respect de la possibilité forestière, des principes d'aménagement forestier durable et de l'habitat du caribou forestier (quasi absent de la forêt privée). Vous comprendrez qu'un déficit dans les budgets d'aménagement aura des conséquences néfastes sur la mobilisation du bois et la dynamique économique qui en découle.

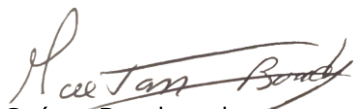
Finalement, nous demandons au gouvernement de **reconduire le programme de protection des petites forêts privées contre l'épidémie de la tordeuse**, et ce, à même les fonds inutilisés. Or, une bonne portion du montant de 20 M\$ initialement attribué n'a toujours pas été investie alors que l'épidémie bat toujours son plein. En 2022, cet insecte ravageur couvrait plus de 13 % de la superficie des forêts privées et affectait toujours près de 21 000 propriétaires. Une annonce permettrait aux acteurs de la forêt privée de poursuivre les efforts visant à protéger les investissements sylvicoles.

Nous savons que trouver de nouvelles sommes pour la mise en valeur des forêts privées est un enjeu complexe considérant le contexte économique et budgétaire du gouvernement. Cependant, le déploiement de ces propositions permettra de poursuivre la mobilisation des propriétaires forestiers dans la production de bois, et ce, dans une optique de développement durable des communautés rurales du Québec.

Nous demeurons disponibles afin de fournir de plus amples précisions sur ces propositions dont l'adoption nous apparaît simple puisqu'elles reposent sur des mécanismes et des structures existantes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes meilleures salutations.

Le président,



Gaétan Boudreault
GB/sv

c. c. : M^{me} Maité Blanchette Vézina, MRNF

M. Martin Caron, UPA

M. Benoit Charette, MELCCFP